



APPEL A PROJET
RESIDENCE AUTEUR/E BD
EN VAL DE DROME

PREFIGURATION CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

FEVRIER 2020

I - Préambule :

La commission culture de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) avec l'aide du Ministère de la Culture lance un appel à candidature pour une résidence d'un/e auteur/e. Ce projet fait suite à des études menées en 2015, une approche sur la lecture en 2018, un pré-diagnostic sur la lecture sur le territoire réalisé par la Médiathèque Départementale. La CCVD souhaite poser des objectifs forts pour la politique culturelle de l'intercommunalité sur le moyen terme. Pour ce faire elle a travaillé avec la DRAC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Drôme en 2019, à l'élaboration d'un projet de Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle pour la période 2019/2021. L'organisation de la résidence d'auteur s'inscrit dans une préfiguration d'un futur Contrat Territoire lecture (CTL). Le Val de Drôme est repéré comme un territoire où la culture est très présente, particulièrement les arts vivants, toutefois les actions culturelles sont inégalement réparties sur le territoire et on relève un manque de médiation vers des publics moins sensibilisés. L'éducation artistique et culturelle joue un rôle pour que les jeunes se construisent des repères tout au long de la vie, pour qu'ils développent leur esprit critique, leur sensibilité, qu'ils s'expriment plus aisément. Le parti pris de la CCVD étant que l'éducation artistique et culturelle dans la transversalité des publics, et des métiers, fabrique du « commun. Le projet s'inscrit dans une approche territoriale concertée. La médiathèque Départementale est partie prenante de l'action ainsi que le réseau des bibliothèques du territoire. L'objectif de cette résidence est donc de lancer un projet d'un/e auteur/e de BD sur une thématique cible « La Biovallée en 2030 ? » qui permette de révéler les enjeux du monde d'aujourd'hui, de créer un imaginaire, auprès du public particulièrement les jeunes.

II - Le territoire du Val de Drôme :



Contexte :

La Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) regroupe 30 communes (31 000 habitants), elle s'étend le long de la rivière Drôme depuis Livron/Loriol dans la Vallée du Rhône jusqu'aux faubourgs de Crest répartie sur quatre bassins de vie. La CCVD combine les enjeux de développement de la Vallée du Rhône et de bassins de vie ruraux. 50% de la population est concentrée sur 2 communes : Livron (8910 habitants), Loriol (6478 habitants).

C'est un territoire complexe au niveau de l'intercommunalité au regard du fonctionnement des bassins de vie. La ville de Crest pôle urbain n'est pas dans la CCVD mais dans une autre communauté de communes (CCCPS). La ville de Loriol a un périmètre contrat de ville, « cœur de Loriol ».

Malgré son développement économique le territoire est dépendant des pôles économiques extérieurs notamment du bassin Valentinois. Plus de la moitié des salariés travaillent hors territoire. La CCVD possède un modèle socio-économique productif social. Il y a un maintien relatif de l'industrie. Le territoire ne génère pas assez de richesse et d'emplois résidentiels. L'intervention économique de la CCVD s'inscrit dans le grand projet de territoire Biovallée. Ce projet de territoire vise un développement durable : économie circulaire, économie collaborative, économie de la fonctionnalité, économie de la coopération, de l'innovation. Cet écosystème doit permettre de faire émerger une spécificité territoriale qui apporte un atout compétitif aux entreprises. L'activité touristique s'organise au niveau de la vallée avec la construction d'une destination touristique portée par les offices de tourisme communautaires.

Le Val de Drôme est desservi par une ligne TER Valence Crest, Marseille Lyon, la gare TGV de Valence une sortie d'autoroute A7 à Loriol. La desserte de car n'est pas satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

L'action culturelle de la CCVD :

La CCVD a mené des actions de développement culturel depuis 1981 (centre d'animation éclatée), puis porté des contrats culturels partenariaux (1993/1998) ou des volets culturels dans des contrats régionaux de développement (1998/2004), et réalisé des événements tels « Les Caprines » (1996/2007) : fêtes agricoles/culturelles ; la « Vallée des Arts » (1999) ; Art in situ (2005) ; « 2 Gare en Gare » (2010,2013,2015). Elle a été maître d'ouvrage pour l'installation de la Compagnie Transe Express sur la commune de Eurre (Ecosite) en 2007 puis en 2017 de l'installation de Val de Cirque à proximité. Le Val de Drôme bénéficie de ce rayonnement. En 2018 la CCVD s'est intéressée à la lecture en partenariat avec la Médiathèque Départementale. Elle a mené un travail spécifique sur le Café Bibliothèque de Chabrillan avec la commune. En matière de lecture plusieurs événements marquent le territoire depuis de nombreuses années en sus du travail mené par le réseau des bibliothèques et médiathèques ; le festival de la BD sur Eurre (depuis 20 ans) et le salon du livre jeunesse sur Chabrillan (depuis 12 ans). La CCVD soutient ces manifestations.

Forte de ces atouts identitaires culturels, dotée d'un tissu d'associations dynamiques auprès d'un public diversifié, la collectivité s'investit aussi au quotidien dans les services à la personne et la petite enfance.

La CCVD souhaite donc renforcer son action culturelle sur le territoire en s'appuyant sur la démarche de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et souhaite y associer le champ de la lecture et d'un futur contrat territoire lecture.

III – Descriptif du Projet

Le Contrat Territoire Lecture vise à favoriser les actions de médiation culturelle sur un territoire, à développer des projets envers un public jeune et adulte (y compris le public « empêché »), à favoriser la rencontre entre l'œuvre et l'artiste, à expérimenter de

nouvelles stratégies de fidélisation des publics, à contribuer au développement et à la généralisation de l'usage des services numériques. Vu le contexte territorial et son action existante sur la lecture, ce projet de résidence artistique vise à révéler l'univers sociétal d'aujourd'hui et d'imaginer « demain » soit « Biovallée 2030 ? ».

Les objectifs généraux poursuivis :

- Compréhension des enjeux de l'évolution de la société
- Proposer des actions favorisant les échanges entre les artistes et le territoire : s'appuyer sur des actions existantes ou événements pour renforcer la médiation
- Rencontre avec un/e auteur/e
- L'imagination comme un vecteur de liens sociaux

La résidence d'un/e auteur/e dans ses contenus et modalités de mise en œuvre, doit participer à ces objectifs.

Les publics visés :

Tous les publics à tout âge de la vie

Une attention particulière sera portée au public jeune : les 12-18.

Les objectifs spécifiques : résidence d'un auteur de BD « la rivière Drôme en 2030 ? »

- Mener un travail artistique créatif sur le Val de Drôme à partir de la thématique «la rivière Drôme en 2030 ? » sur un projet d'écriture en Bande Dessinée.

IV - Le cadre d'intervention des équipes artistiques préconisé :

La résidence artistique

Le thème générique porte sur « la rivière Drôme en 2030 ? ». L'auteur/e devra s'en inspirer pour construire un projet avec les partenaires intéressés et les publics cibles. La commission culture de la CCVD avec la DRAC, les médiathèques et bibliothèques, seront les interlocuteurs pour aider à la mise en place de la résidence et du projet. La coordination sera assurée par la CCVD. L'auteur/e qui candidatera devra être un auteur/e hors territoire administratif CCVD.

A- Les contenus généraux

- Mener un travail sur une durée de deux mois dédiés à la création et à la médiation
- Le projet de résidence doit être en lien direct avec le territoire et son expression
- Proposer des temps selon les possibilités :
 - . Des ateliers de pratiques et/ou de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste.

B- Les contenus plus spécifiques recherchés :

- Un/e auteur/e de bande dessinée scénariste et ou illustrateur dont la recherche et la production s'intéressent au changement climatique, ses répercussions
- Un/e auteur/e qui atteste d'une pratique confirmée de la médiation, de la sensibilisation et de la relation aux publics et notamment aux jeunes et/ou aux personnes en situation de vulnérabilité sociale.
- Un auteur/e bénéficiant d'un rayonnement régional ou national, sensible aux enjeux d'une collectivité territoriale.

C - La durée et le calendrier

Résidence : deux mois en 2020. Le calendrier sera à préciser avec l'auteur/e retenu/e. La période de deux mois pourrait être fractionnée. Le temps de travail hebdomadaire, transport inclus, ne dépassera pas les 25 heures.

D - Conditions financières et moyens mis à disposition

- Hébergement/ Restauration : pension complète proposée par un prestataire sur la commune d'Allex pris en charge par le territoire. Il s'agit de l'hébergement : Accueil Saint Joseph 4 montée de la Butte 26400 Allex ; 04 75 62 72 00
- Missions de l'auteur-e : 6 000 € TTC
- L'auteur/e devra soit être autonome dans ses déplacements soit disposer d'un permis et d'un véhicule.

E - Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la CCVD et de l'auteur-e accueilli sera signée avant le début des actions. Cette convention inclura le calendrier d'interventions et le budget de la résidence d'auteur/e.

V - Sélection de la résidence d'auteur

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une note de présentation du projet (maxi 5 pages) qui développera l'ensemble des aspects suivants : présentation de la ou des approches artistiques choisies, de la compréhension et de l'articulation avec le thème « la rivière Drôme en 2030 ? », présentation de la méthodologie de mise en œuvre concrète du projet, des outils de médiation.
- Une présentation de l'auteur-e: CV, réalisations, expériences et projets menés dans le cadre de résidences d'auteurs-es, liens vers autres expériences et projets d'éducation artistique et culturelle, etc. L'auteur-e devra notamment justifier de la participation ou de la mise en place de projets de médiation culturelle inscrits dans un tissu territorial local.

1 Critères de sélection :

Compréhension des fondamentaux de la démarche et du territoire : contextes, enjeux, objectifs, thématique cible, imaginaire.

Auteur-e capable d'investir des lieux non dédiés à la pratique ou à la diffusion artistique.

Auteur-e capable d'intervenir auprès de différents publics tels que décrits précédemment et de s'adapter à leurs spécificités.

Un jury sera mis en place avec la DRAC, la médiathèque Départementale, la CCVD, pour la sélection du projet.

2 Précisions sur la candidature : la mission durera 2 mois sur 2020

L'auteur/e sera choisi au plus tard le 11 mars 2020 pour une résidence dont le calendrier reste à préciser. Un temps devra être fixé en amont de la résidence pour préparer le programme avec l'organisateur et après la résidence pour faire le bilan de l'action. Une salariée de la CCVD assurera une mission d'accueil de l'auteur/e, et de coordination avec les partenaires du territoire et les partenaires de la résidence.

3 Modalités pour candidater : dossier complet, à envoyer **avant le 09 mars à 12 heures** sous pli à l'adresse ci-dessous

Candidature à envoyer à
Communauté de Communes du Val de Drôme,
96 ronde des Alisiers CS 331 -
26400 Eurre
A l'attention de Marie Odile CANTENEUR
Directrice Pôle Communes et Territoires-Service Culture

Renseignements : mocanteneur@val-de-drome.com - www.valdedrome.com -
Tel 04 75 25 43 82